

## Dispenses & Allègements

### Notice d'Information aux candidats

#### PRÉ-REQUIS

■ Si, d'une part, vous êtes titulaire d'un **diplôme de niveau III** (RNCP) au moins, ou bien d'un diplôme européen équivalent, ou encore vous avez exercé dans un poste habituellement confié au titulaire d'un diplôme de niveau III

■ Si, d'autre part, vous satisfaites aux **exigences supplémentaires liées au cadre d'emploi du mandataire** :

Mandataire exerçant à titre privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous êtes âgé(e) de <b>25 ans</b> au moins ;</li> <li>Vous justifiez de <b>3 ans d'expérience professionnelle</b> dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire.</li> </ul>
Mandataire préposé en établissement social ou médico-social	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous êtes âgé(e) de <b>21 ans</b> au moins ;</li> <li>Vous justifiez de <b>1 an d'expérience professionnelle</b> dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de mandataire judiciaire.</li> </ul>
Mandataire ayant une délégation de service	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous êtes âgé(e) de <b>21 ans</b> au moins lors de votre entrée en fonction ;</li> <li>Vous vous situez dans le délai de <b>2 ans</b> à compter de votre entrée en fonction.</li> </ul>

☞ Alors, vous justifiez des pré-requis exigés pour accéder à la formation de mandataire

#### CURSUS COMPLET

■ **Formation de référence : 300 heures** (c.f. référentiel)

↳ réparties sur 4 domaines de compétences

↳ chaque domaine de compétence comprend des modules thématiques

↳ chaque module thématique comporte un certain nombre de cours

Domaine 1	Vol. horaire	Module	Thèmes	Vol. horaire
Juridique	84 heures	1.1	Droit et Procédures	48 heures
		1.2	Champ médicosocial	36 heures
<b>Domaine 2</b>				
Gestion	78 heures	2.1	Gestion administrative et Budgétaire	48 heures
		2.2	Gestion fiscale et Patrimoniale	30 heures
<b>Domaine 3</b>				
Protection de la personne	72 heures	3.1	Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance	24 heures
		3.2	Relation, Intervention & Aide à la Personne	48 heures
<b>Domaine 4</b>				
Le Mandataire judiciaire	66 heures	4.1	Les contours de l'intervention et ses limites	18 heures
		4.2	Les relations avec le juge et avec l'autorité judiciaire	12 heures
		4.3	Déontologie et analyse des pratiques	36 heures

■ **Stage pratique obligatoire de 350 heures** (10 semaines consécutives) à réaliser auprès d'un service ou d'une personne physique inscrite sur les listes départementales pour l'exercice des mesures correspondant à la formation souhaitée .

#### CURSUS PERSONNALISÉ

Mais en fonction de vos diplômes et de votre expérience, vous pouvez solliciter des dispenses et/ou allègements de cours

##### Qu'est-ce qu'une dispense ?

C'est l'autorisation de ne pas suivre les cours d'un module et de ne pas passer l'examen correspondant (validation automatique du module)

##### Qu'est-ce qu'un allègement ?

C'est l'autorisation de ne pas suivre les cours d'un module, mais l'obligation de passer l'examen correspondant.

### ■ Comment obtenir une dispense de cours ?

- Si vous êtes titulaire d'un diplôme dont le programme correspond à celui d'un ou plusieurs module(s) des domaines 1, 2 ou 3 de la formation de mandataire, vous pouvez solliciter et obtenir la dispense de ce(s) module(s).
- Si vous êtes titulaire d'un diplôme dont le programme ne correspond pas totalement à celui d'un ou plusieurs module(s) des domaines 1, 2 ou 3 de la formation de mandataire, mais si vous disposez par ailleurs d'une expérience significative dans une activité tuteurale, sociale ou médico-sociale, vous pouvez solliciter la dispense de ce(s) module(s).

Pour cela, vérifiez d'abord si votre diplôme figure dans la liste ci-dessous :

CAS	Titre ou diplôme (liste non exhaustive fournie à titre indicatif) module	Dispense « possible » (P) après étude du dossier Dispense « de droit » ou automatique (D)								
		1.1	1.2	2.1	2.2	3.1	3.2	4.1	4.2	4.3
<b>1</b>	<b>Diplômes à dominante juridique</b>									
1A	Maîtrise, Master, DEA, DESS en droit NIVEAU I	P	P							
1B	Licence en Droit NIVEAU II	P	P							
1C	Clerc de notaire NIVEAU II	P	P							
1D	Premier clerc de notaire NIVEAU III	P	P							
<b>2</b>	<b>Diplômes à dominante gestion</b>									
2A	Manager de structures sanitaires et sociales NIVEAU I	P		P	P					
2B	Manager d'entreprise NIVEAU I	P		P	P					
2C	Manager de l'assurance NIVEAU I	P		P	P					
2D	Licence Professionnelle Assurance, banque, finance NIVEAU II			P	P					
2E	Agent général d'assurances NIVEAU II			P	P					
2F	Chargé d'affaires en banque et assurance NIVEAU II			P	P					
2G	Conseiller financier NIVEAU II			P	P					
2H	Responsable en gestion immobilière NIVEAU II			P						
2J	BTS Professions immobilières NIVEAU III			P						
2K	BTS Assurance NIVEAU III			P						
2L	BTS Assistant de gestion PME-PMI NIVEAU III			P						
<b>3</b>	<b>Diplômes à dominante sociale, médico-sociale</b>									
3A	Certificat national de Tuteur aux Majeurs Protégés (TMP)	D	D	D	D	D		D	D	D
3B	DEASS - Diplôme d'Etat d'assistant de service social NIVEAU III	P	D	D	P	P	D			
3C	DCESF - Diplôme de conseiller en économie sociale familiale NIVEAU III	P	D	D	P	P	D			
3D	DEES - Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé NIVEAU III	P	D	P	P	D	D			
3E	DEETS - Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé NIVEAU III	P	D	P	P	D	D			
3F	DEEJE - Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants NIVEAU III	P	D	P	P	P	P			
3G	DEMF - Diplôme d'Etat de médiateur familial NIVEAU II					P				
3H	Diplôme de Cadre de Santé					P	P			
3J	DE Infirmier NIVEAU III					P	P			

- Si vous sollicitez une dispense dite « de droit » (D), vous devez fournir la copie du diplôme ouvrant droit à cette dispense.
- Si vous sollicitez une dispense dite « possible » (P), ou si votre diplôme ne figure pas dans le tableau, vous devez fournir la copie de votre diplôme et nous préciser en quoi vous estimez qu'il recoupe le référentiel du module dont vous souhaitez obtenir dispense, et nous décrire votre expérience professionnelle significative.

Lors de l'instruction de votre dossier de candidature, le Comité d'Admission de l'ISGT étudiera votre demande de dispense et, le cas échéant, prendra contact avec vous pour un rendez-vous.

### ■ Comment obtenir une dispense de stage pratique ?

- Si vous justifiez d'une expérience de 6 mois au moins dans une activité tuteurale (auprès d'un service ou d'une personne physique inscrite sur les listes départementales), rémunérée ou pas, vous pouvez demander à être dispensé(e) du stage pratique de 10 semaines.

Joignez à votre dossier de candidature les éléments attestant de cette expérience (certificat de travail, certificat de stage nomination comme mandataire, etc.)

### ■ Comment obtenir un allègement ?

Si vous justifiez d'une expérience d'au moins trois ans dans une activité en lien direct avec le contenu d'un ou plusieurs module(s) des domaines 1, 2 ou 3 de la formation de mandataire, vous pouvez demander l'allègement de ce(s) module(s). Joignez à votre dossier de candidature les certificats de travail, tous documents attestant de votre emploi, des fiches de postes décrivant l'activité que vous aviez lorsque vous occupiez ce(s) poste(s), et indiquez en quoi selon vous, cette activité est en lien direct avec le référentiel du ou des module(s) dont vous demandez allègement

Là encore, lors de l'instruction de votre dossier de candidature, le Comité d'Admission de l'ISGT étudiera votre demande d'allègement et, le cas échéant, prendra contact avec vous pour un rendez-vous.

☞ Vous êtes maintenant en mesure de renseigner la partie « parcours personnalisé de formation » de votre dossier de candidature